



ARES Association des Résidents
Centre socio-culturel
de l'Esplanade

PROJET PEDAGOGIQUE

POLE ANIMATION 2018-2019

Depuis janvier 2010, l'ensemble des secteurs de loisirs de l'ARES sont coordonnés sous un seul et unique pôle qui assure la cohérence et le suivi des objectifs et moyens pédagogiques mis en œuvre pour les mineurs de 4 à 18 ans.

En adéquation avec le projet éducatif de l'association, nous souhaitons aider au développement de l'enfant et de l'adolescent en tant que personne et en tant qu'individu dans un groupe, dans un climat de sécurité affective et matérielle, en respectant ses rythmes de vie et ses besoins, en faisant une expérience de vie collective et en donnant accès à des activités diverses.

Pour ce faire, le Pôle Animation de l'ARES est organisé en plusieurs secteurs, plusieurs projets afin de mieux s'adapter aux besoins et attentes des différents publics.

- Le **secteur Maternelles/Primaires** qui accueille les enfants de 4 à 11 ans
- Le **secteur Collégiens** qui accueille les jeunes de 11 à 15 ans
- Le **secteur Lycéens** qui accueille les jeunes de 15 à 18 ans

Pourquoi un pôle animation unique ?

Pour une meilleure connaissance des projets réciproques

Pérenniser le public et favoriser la mixité sociale

Pouvoir s'adapter aux demandes et attentes des différents publics

- **Tout d'abord, pour le public :**
 - Améliorer le dynamisme et la cohérence des activités proposées
 - Permettre un suivi de l'enfant et du jeune au sein d'un secteur harmonisé
 - Donner accès aux panels des compétences de l'équipe d'animation à tous les publics
 - Pouvoir s'adapter aux besoins et propositions du public

- **Pour l'équipe d'animation :**
 - Donner l'opportunité à chacun de développer ses compétences en intervenant sur les différentes tranches d'âge
 - Avoir accès régulièrement à différentes formations permettant d'acquérir de nouvelles compétences, des connaissances étendues, une expérience enrichie et des contenus de carrières plus solides pour des démarches professionnelles ultérieures
 - Le fait d'intervenir sur les différents publics et projets permettra aux animateurs de ne pas s'enfermer dans une pratique redondante de leur métier

- **Enfin, pour la structure :**
 - Le Pôle Animation offre une plus grande reconnaissance, une meilleure visibilité et permet le rayonnement de l'action ARES dans le quartier (même au-delà)
 - Assurer une harmonisation et une cohérence des pratiques pédagogiques sur l'ensemble des accueils de mineurs
 - L'équipe, plus en mouvement, engendre du dynamisme et propose des projets novateurs et variés permettant d'enrichir le projet global de l'association

Les objectifs et moyens du Pôle Animation

L'équipe pédagogique, à travers ses actions et en lien avec le projet éducatif de la structure, souhaite tendre vers **trois objectifs généraux** essentiels :

- ✓ Créer et consolider le lien social
- ✓ Accompagner le développement de l'enfant et du jeune
- ✓ Défendre l'égalité des chances

Pour ce faire, l'équipe pédagogique aura conscience des **objectifs opérationnels** suivants :

- ✓ Se positionner en tant que partenaires éducatifs/co-éducateurs :
 - En intégrant au mieux les parents dans le projet de l'association
 - En créant et en consolidant le partenariat avec les établissements scolaires, avec d'autres centres socio-culturels et associations
 - En nous donnant les moyens d'être un lieu de formation à l'animation et au métier d'animateur

- ✓ Valoriser la mixité et la solidarité
 - En adaptant nos tarifs en fonction des revenus et de la composition des familles
 - En accueillant tout public de manière inconditionnelle, dans la limite de nos moyens et de nos compétences
 - En entreprenant un travail sur l'accueil d'enfants en situation de handicap
 - En proposant aux familles le choix entre trois régimes alimentaires pour leurs enfants (standard, sans porc et végétarien)

- ✓ Transmettre les valeurs citoyennes
 - En sensibilisant notre public à la question de l'environnement
 - En responsabilisant le public dans le cadre de notre fonctionnement
 - En valorisant le bénévolat, la participation et l'investissement de chacun

Principes fondateurs

Notre structure accueille tous les enfants et les jeunes qui le souhaitent sans distinction de couleur ou de sexe, de langue, de religion, d'origine nationale ou sociale. Nous souhaitons également, au-delà de proposer un service de garde et de loisirs, offrir une véritable plus-value éducative aux familles à travers nos différents projets. Nous nous considérons en tant que partenaire éducatif des familles en nous appuyant sur des valeurs citoyennes, démocratiques et humaines.

La place du/des parents

Un de nos axes forts de travail est de réinvestir la parentalité dans nos actions et services. Convaincus que l'éducation et l'épanouissement d'un enfant ou d'un jeune ne peut se faire sans l'appui de sa famille, nous mettons délibérément en place des dispositifs qui nous amènent à rencontrer régulièrement les parents et entrer le plus souvent en contact avec eux :

Au niveau administratif et financier : L'inscription administrative et la participation financière liée aux activités se fait d'adulte à adulte afin de ne pas avoir de rapport d'argent avec les enfants ou les jeunes. A la participation aux activités se rajoute la cotisation familiale indispensable pour pouvoir participer aux activités proposées par le Pôle Animation. Lors de l'inscription les parents remplissent également l'autorisation parentale et fournissent les papiers obligatoires (fiches sanitaires, copies des vaccinations à jour, attestation d'assurance) pour la pratique d'activités libres pour les mineurs.

Au niveau des activités et de l'accueil : Les parents qui le souhaitent peuvent participer aux sorties et proposer des activités. Les animateurs se doivent de nouer le contact avec les

familles : ils doivent être accueillants et être en capacité de répondre aux questions des parents. Il est important que nous ne soyons pas considérés uniquement comme un service de garde mais bel et bien en tant que partenaire éducatif des familles. Le moment d'accueil et de départ est un moment propice pour l'équipe pédagogique pour entamer une discussion avec les parents ou leur proposer un petit café.

Rôle de l'animateur

L'animateur est garant de la sécurité affective et morale de l'enfant. Il a pour mission de mettre en œuvre le projet pédagogique. Il est modèle et référent de l'enfant et du jeune et se doit, à ce titre, d'observer un comportement respectueux, responsable et citoyen afin de transmettre ses références.

Les activités qui sont mises en place par l'animateur sont les moyens d'atteindre les objectifs de notre projet pédagogique.

Les activités

L'activité est un facteur important, voire indispensable, pour le développement de l'individu. Elle permet d'agir et c'est par l'agir que chacun se construit et apprend à maîtriser son environnement.

Notre conception de l'animation n'est pas de proposer des activités dites « occupationnelles » ou de « consommation », c'est pourquoi l'équipe d'animation met en place un programme d'animation dans lequel les enfants et les jeunes vont pouvoir bénéficier d'une proposition d'activités adaptées à leur âge et variées afin de répondre au mieux à leurs besoins.

L'activité permet une interaction entre une personne et un milieu (environnement, outils et matériaux, autres enfants, jeunes et adultes, etc...).

Nous favorisons une démarche de projet, qu'il soit individuel ou collectif, et nous veillons lors de l'élaboration de nos programmes à soutenir et donner du sens aux activités proposées par le public.

Les activités sont proposées par tranche d'âge afin de mieux répondre aux besoins et capacités intellectuelles et physiques de chacun. Cependant, certaines activités peuvent être proposées à l'ensemble des tranches d'âges, sous couvert qu'elles soient adaptées et qu'elles fassent sens. Les enfants ont la possibilité de choisir entre différentes activités, mais d'en proposer également s'ils le souhaitent. L'équipe pédagogique est alors soutien dans la conception, puis accompagne dans l'élaboration et la mise en place de ces activités.

Le choix de ne rien faire est également possible mais l'animateur doit tenter d'intéresser l'enfant à une des activités proposées avant d'accepter ce choix.

Les activités inscrites dans le programme sont présentes à titre informatif et peuvent être changées, déplacées ou annulées en fonction :

- Des demandes des enfants
- Du nombre d'enfants
- Des conditions climatiques
- Des opportunités d'animation

Composition de l'équipe pédagogique

Les accueils de loisirs Maternelles/Primaires et Collégiens/Lycéens sont développés et dirigés par la directrice du Pôle animation, coordonnés par la coordinatrice pédagogique et directrice adjointe du Pôle animation.

Tenus aux obligations législatives concernant l'encadrement des enfants en accueil de loisirs, nous veillons à ce que notre équipe salariée soit composée de la part d'animateurs et de directeurs diplômés pour ces postes. Dans un souci qualitatif, mais aussi afin de consolider les relations avec les parents et le quartier, la majorité de nos animateurs sont permanents et engagés en CDI.

En tant qu'association, nous sommes très attachés au principe de bénévolat et encourageons en ce sens chaque personne désireuse de s'investir dans notre projet.

Accueil de loisirs « Maternelles et Primaires »



Le secteur Maternelles et Primaires accueille les enfants de 4 à 11 ans.

Lieu d'implantation

CSC ARES 10, rue d'Ankara 67000 Strasbourg Esplanade

Les locaux

Le secteur Maternelles-Primaires dispose, au rez de chaussée du bâtiment, de deux salles d'activités :

- La salle « Bulle » est utilisée comme salle de sieste pendant les vacances pour le groupe des 4/5 ans et pour les temps calme sur les mercredis et les soirs
- La salle « Pagaille » est, de par sa grande superficie, adaptée pour les temps de regroupement, les jeux collectifs et les jeux sportifs.

A ce même niveau, se trouvent également la salle « Gourmandise » qui sert de salle de restauration, une cuisine pédagogique, le bureau de la directrice du Pôle animation et celui de la coordinatrice pédagogique ainsi qu'un vestiaire pour les animateurs.

Au premier étage, le secteur dispose de trois salles d'activités :

- La salle « Construction » utilisée pour les temps de devoirs le soir ; sa grande superficie permet également la pratique d'activités diverses
- La salle « Aventure » est utilisée principalement pour les activités dites « salissantes » (peinture, bricolage, etc...)
- La salle « Evasion » offre un espace de lecture et de détente.

D'autres salles du bâtiment peuvent être mises à notre disposition selon les activités proposées.

Capacité d'accueil :

La capacité totale sur le secteur Maternelles et Primaires est de 76 places : 16 places sur la tranche d'âge des 4-5 ans, 60 places sur la tranche des 6/11 ans.

Périodes de fonctionnement

L'accueil de loisirs Maternelles fonctionne uniquement pendant les vacances ; l'accueil de loisirs Primaires fonctionne les soirs, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Les modalités d'inscription et de participation financière

Les inscriptions se font lors des permanences inscriptions qui se tiennent aux heures et jours suivants : les lundis de 9h à 11h30, les mardis de 17h à 20h et les mercredis de 14h à 19h30. Des créneaux supplémentaires « de dernières minutes » sont proposées aux familles la semaine précédant les vacances scolaires. L'inscription administrative se fait une fois par an, le dossier doit être complet (fiche de renseignements, fiche sanitaire, copie des vaccinations à jour, attestation d'assurance, etc...) pour que l'inscription soit effective.

Les familles communiquent les dates qu'elles souhaitent réserver pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) sur une période donnée, ils précisent leur besoin en restauration.

Le tarif à la journée est calculé en fonction des revenus du foyer et de la composition de la famille. Le coût du repas est à ajouter, il varie entre 4.50€ et 6.50€.

La directrice du pôle animation est disponible pour recevoir les familles lors des permanences inscriptions et sur rendez-vous les autres jours de la semaine.

Tarifs Maternels-Primaires/Mercredis Vacances scolaires & soirs 2018-2019						
Quotient familial *	Tarifs	Journée de vacances sans repas	Repas	Mercredi sans repas	Soirs	Séjour
0 à 189€	A	3,85 €	4,50 €	2,47 €	2,96 €	Le tarif varie en fonction de l'activité proposée et du lieu du séjour
de 190 à 374€	B	5,65 €	4,78 €	3,63 €	2,96 €	
de 375 à 564€	C	8,13 €	5,07 €	5,22 €	2,96 €	
de 565 à 749€	D	9,38 €	5,35 €	6,03 €	3,27 €	
de 750 à 934€	E	10,68 €	5,64 €	6,86 €	3,58 €	
de 935 à 1124€	F	12,66 €	5,92 €	8,13 €	3,93 €	
de 1125 à 1309€	G	15,71 €	6,21 €	10,10 €	4,35 €	
+ de 1310€	H	20,70 €	6,50 €	13,30 €	5,14 €	

Attention : des suppléments s'appliquent si vous habitez hors Strasbourg

1.50€ pour une journée / 3€ pour une journée avec repas / 4€ pour une sortie à la journée.

* Calculez votre Quotient familial : $[(Ressources\ Brutes\ déclarées/12)+ Prestations\ familiales]/nombre\ de\ parts$

Accompagnement à la scolarité

Notre but et notre projet sont de permettre à l'enfant de s'épanouir et de trouver du sens à sa scolarité. Nous tenons à transmettre à l'enfant le goût et l'envie d'apprendre aux travers d'activités ludiques. Nous souhaitons également que l'enfant puisse progresser en autonomie notamment en devenant acteur et moteur de ses activités, mais également des temps de devoirs. Nous ne souhaitons pas intégrer les « devoirs » dans notre projet mais bien en faire une action constructive dans « l'après école ». C'est notamment à travers ce projet que nous sollicitons le plus fortement la participation des parents.

Objectifs de l'action :

- Donner du sens à la scolarité
- Créer un environnement favorable à l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser l'autonomie des enfants
- Confirmer et soutenir les parents dans leur rôle éducatif

Soirée type accompagnement à la scolarité

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
15h45/16h15	Appel/Récréation			
16h15/16h30	Temps de trajet			
16h30/17h30	Temps d'activités			
17h30/18h30	Temps de devoirs			

Planning des activités de la semaine

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Activités citoyennes	Jeux sportifs / activités artistiques	Activités artistiques / jeux sportifs	Activités spéciales / activités proposées par le groupe

Les activités citoyennes : Elles regroupent toutes les activités d'éducation à la citoyenneté (conseil des enfants, temps de débats, jeux autour des droits de l'enfant), de sensibilisation à l'environnement (tri sélectif, bricolage en récupération, création de jardin pédagogique) en passant par les activités favorisant l'autonomie (fabrication de boîte de calcul, de boîte à lacet, de semainier, etc...).

Les activités sportives : Elles regroupent tous les sports collectifs (Football, Basket, Handball, Volley Ball, etc...) mais également les jeux collectifs (coopératifs, collaboratifs, etc...).

Les activités artistiques : Elles regroupent les activités explorant les différentes formes d'art : théâtre, danse, dessin, couture, graffiti, modelage, peinture, musique.

Les activités spéciales : Les activités du vendredi sont principalement préparées et mises en place sur les propositions recueillies lors du conseil des enfants. Ces propositions d'activités sont étudiées lors du conseil, et les enfants qui le souhaitent peuvent participer à leur préparation. Aussi, nous profitons du vendredi, qui reste un jour moins chargé en devoirs, pour organiser les fêtes d'anniversaire des enfants, les animations qui nécessitent un peu plus de temps, telles que les ateliers cuisine ou les sorties culturelles.

Mercredis

Journée Type mercredi

11h30/11h45	Appel/Regroupement dans les différentes écoles
11h45/12h	Temps de trajet/temps d'hygiène
12h/13h	1 ^{er} service repas/temps calme
13h/14h	2 ^e service repas/temps calme/ Passerelle activités
14h/14h15	Entrée dans l'imaginaire/proposition et choix des activités
14h15/16h15	Temps d'activités par tranche d'âge
16h15/16h45	Temps de récréation/goûter
16h45/17h	Temps d'hygiène et de rangement/choix du temps calme par zone d'énergie
17h/18h15	Temps libre/départ échelonné

Chaque mercredi, les animateurs emmènent les enfants dans un imaginaire qu'ils ont construit préalablement en équipe en rapport à une thématique et proposent des activités qui en découlent. La thématique peut changer au mois ou par période (vacances à vacances).

Vacances

Journée type vacances

7h45/9h	Accueil échelonné/temps libre par zone d'énergie
9h/9h45	Appel et répartition des groupes /temps d'activités collectives (jeux, chansons, danse...)
9h45/10h15	Temps de récréation/goûter
10h15/11h45	Temps d'activités par tranche d'âge
11h45/12h	Temps d'hygiène
12h/13h	1 ^{er} service repas (petits)/temps calme
13h/14h	2 ^e service repas (grands)/temps calme
14h/14h15	Temps d'hygiène/appel et répartition des groupes par tranche d'âge
14h15/16h15	Temps d'activités sous forme d'ateliers ouverts
16h15/16h45	Temps de récréation/goûter
16h45/17h	Temps d'hygiène et de rangement/choix du temps libre
17h/18h15	Temps libre par zone d'énergie/départ échelonné

Les sorties

Lors des sorties, l'équipe d'animation emporte le classeur contenant les fiches sanitaires et autres documents concernant les enfants présents, les documents animateurs, un portable d'urgence dont le numéro est connu de tous les parents et plusieurs trousse de secours (1 par groupe).

Chaque sortie est déclarée à la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin et affichée à la vue de tous comme nous le préconise la réglementation. Le numéro d'urgence est également affiché et une liste de présence est laissée aux secrétaires d'accueil de l'ARES.

Les séjours courts, les mini camps

Cette année, plusieurs séjours seront proposés aux enfants de l'accueil de loisirs. Nous avons notamment pour projet l'organisation d'un mini séjour neige lors des vacances d'hiver, d'un camp « Sport et nature » au mois de Juillet et d'un séjour « Robinson » au mois d'Août pour les 6/11 ans.

Chaque organisation de mini séjour sera accompagnée d'un projet pédagogique spécifique. Nous souhaitons que les enfants inscrits aux différents séjours s'impliquent dans leur organisation (règles de vie, actions autofinancement, préparation, etc...).

Le transport et le déplacement des enfants

Lors des déplacements, les enfants sont encadrés par l'équipe d'animateurs.

Le principal moyen de transport utilisé est le tram, pour les sorties desservies par ce dernier et la marche à pied lorsque cela est possible. Les sorties plus lointaines se font prioritairement en car, parfois en train.



Accueil de loisirs « Collégiens »



Le secteur Collégiens accueille les jeunes de 11 à 15 ans.

Lieu d'implantation

CSC ARES 10, rue d'Ankara 67000 Strasbourg Esplanade

Les locaux

Le secteur collégiens, situé au rez de chaussée du bâtiment, se compose de deux salles d'activités :

- La salle « 2.0 » : Equipée de 4 ordinateurs et d'un espace bibliothèque cette salle permet notamment la pratique d'activités Multimédia.
- La salle « Réseau » : Plus spacieuse, cette salle offre des possibilités d'activités diverses.

Le secteur Collégiens dispose d'un hall convivial, de deux toilettes (filles/garçons) et du bureau de la coordinatrice pédagogique dans lequel est aménagé un espace de travail pour les animateurs.

Capacité d'accueil :

24 jeunes âgés de 11 à 15 ans peuvent être accueillis pendant les périodes citées ci-dessous.

Les enfants qui entrent au collège avant leur 11^{ième} anniversaire ainsi que ceux qui passent dans l'année au collège peuvent être accueillis au secteur collégiens.

Périodes de fonctionnement :

L'accueil de loisirs collégiens fonctionne les soirs et pendant les vacances scolaires.

Les modalités d'inscription et de participation financière :

Les inscriptions se font lors des permanences inscriptions qui se tiennent aux heures et jours suivants : les lundis de 9h à 11h30, les mardis de 17h à 20h et les mercredis de 14h à 19h30. Des créneaux supplémentaires « de dernières minutes » sont proposées aux familles la semaine précédant les vacances scolaires. L'inscription administrative se fait une fois par an, le dossier doit être complet (fiche de renseignements, fiche sanitaire, copie des vaccinations à jour, attestation d'assurance, etc...) pour que l'inscription soit effective.

Les familles communiquent les dates qu'elles souhaitent réserver pour la prise en charge de leur(s) enfant(s) sur une période donnée, ils précisent leur besoin en restauration.

Le tarif à la journée est calculé en fonction des revenus du foyer et de la composition de la famille. Le coût du repas est à ajouter, il varie entre 4.50€ et 6.50€.

La directrice du pôle animation est disponible pour recevoir les familles lors des permanences inscriptions et sur rendez-vous les autres jours de la semaine.

Tarifs Collégiens/Vacances scolaires & soirs 2018-2019

Quotient familial *	Tarifs	Journée de vacances sans repas	Repas	Matin	Après-midi	Soirs	Séjour
0 à 189€	A	2,72 €	4,50 €	0,91 €	1,81 €	5,00 €	Le tarif varie en fonction de l'activité proposée et du lieu du séjour
de 190 à 374€	B	3,98 €	4,78 €	1,33 €	2,65 €		
de 375 à 564€	C	5,77 €	5,07 €	1,92 €	3,85 €		
de 565 à 749€	D	6,70 €	5,35 €	2,23 €	4,47 €		
de 750 à 934€	E	7,61 €	5,64 €	2,54 €	5,07 €		
de 935 à 1124€	F	8,99 €	5,92 €	3,00 €	5,99 €		
de 1125 à 1309€	G	11,19 €	6,21 €	3,73 €	7,46 €		
+ de 1310€	H	14,69 €	6,50 €	4,90 €	9,79 €		

Attention : des suppléments s'appliquent si vous habitez hors Strasbourg

1.50€ pour une journée / 3€ pour une journée avec repas / 4€ pour une sortie à la journée.

* Calculez votre Quotient familial : $[(Ressources\ Brutes\ déclarées/12)+Prestations\ familiales]/nombre\ de\ parts$

Travail sur l'autonomie au secteur collégiens

La tranche d'âge des collégiens 11/15 ans est particulière dans le sens où les choix éducatifs des différentes familles en termes d'autonomie sont très variables. Aussi à notre niveau, nous souhaitons mettre en place un système qui puisse s'adapter au maximum aux attentes de l'ensemble des familles.

Cependant, l'option pédagogique que nous avons choisie est de permettre aux jeunes de développer et de favoriser leur autonomie à chaque fois que cela semble possible. En les responsabilisant et en leur faisant confiance, nous estimons qu'ils seront en capacité de réagir en conséquence. Nous prévoyons notamment de leur donner la possibilité de ne pas être sous la surveillance permanente des animateurs lors des sorties ludiques (parcs d'attractions, piscines, visite de musées...) et d'évoluer dans les lieux en petits groupes d'amis. Bien entendu, les animateurs ne seront pas absents ou en pause, et mettront en place des dispositifs assurant la sécurité des jeunes : horaires et point de ralliement, vérification régulière du respect des consignes. De plus, les jeunes qui le souhaitent peuvent rester avec les animateurs.

Au moment de l'inscription, le parent peut décider du niveau d'autonomie qu'il laisse à son enfant vis-à-vis de l'accueil :

- Peut-il venir seul ?
- Peut-il rentrer seul ?
- Mange-t-il au service de restauration ?

Accompagnement à la scolarité

Le projet d'accompagnement à la scolarité n'est pas à considérer principalement en tant que « soutien scolaire », mais plutôt comme un dispositif offrant aux jeunes l'occasion de réaliser leurs devoirs dans des conditions favorables au travail, encadrés et accompagnés d'une équipe d'animateurs capables de leur faire comprendre le sens et l'importance du parcours scolaire et des contenus enseignés, de la pertinence du travail personnel mais sans jamais empiéter sur le champ des compétences des professeurs. Encore une fois, nous attachons une importance et une vigilance particulières à ne pas être ou devenir les substituts des professeurs, des parents, mais bien des partenaires éducatifs dans un système où chacun prend des responsabilités en fonction de son rôle, son statut et de ses compétences.

Objectifs de l'action :

- Donner du sens à la scolarité
- Créer un environnement favorable à l'épanouissement du jeune
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Confirmer et soutenir les parents dans leur rôle éducatif

Ce projet fonctionne chaque soir de 17h30 à 19h. Nous souhaitons proposer, sur ce créneau les vendredis, des temps d'activités ludiques et culturelles.

Semaine type accompagnement à la scolarité Collégiens :

Lundi	Accueil échelonné des jeunes → Accompagnement à la scolarité → Temps libre/départ
Mardi	Accueil échelonné des jeunes → Accompagnement à la scolarité → Temps libre/départ
Jeudi	Accueil échelonné des jeunes → Accompagnement à la scolarité → Temps libre/départ
Vendredi	Accueil échelonné des jeunes → Activités → Départ à 19h

Vacances

Journée type vacances Collégiens :

7h45-9h	Accueil, temps libre
9h à 9h30	Les animateurs proposent les activités de la journée. Les jeunes ont le choix entre deux propositions. L'équipe d'animation veille à proposer des activités adaptées et complémentaires de manière à ce que chacun puisse s'y épanouir.
9h30 à 11h45	Temps d'activité
11h45 à 12h	Temps d'hygiène et de rangement
12h à 13h	Temps de repas
13h à 14h	Temps libre
14h à 17h30	Temps d'activité
17h30 à 18h	Temps libre et départ échelonné Les jeunes peuvent lire, faire un jeu de société, poursuivre le temps d'activités ou choisir de ne rien faire. Départ pour les jeunes qui sont autorisés à rentrer seul.

Les sorties :

Lors des sorties, l'équipe d'animation emporte le classeur contenant les fiches sanitaires et autres documents concernant les jeunes présents, les documents animateurs, un portable d'urgence dont le numéro est connu de tous les parents et deux trousse de secours.

Chaque sortie est déclarée à la Direction Régionale de la Jeunesse, du Sport et de la Cohésion Sociale du Bas-Rhin et affichée à la vue de tous, comme nous le préconise la réglementation. Le numéro d'urgence est également affiché et une liste de présence est laissée aux secrétaires d'accueil de l'ARES.

Les séjours courts, mini camps

Trois séjours sont prévus cette année au secteur collégiens. Un mini séjour de deux jours et une nuit pendant les vacances de la Toussaint, un second de trois jours et quatre nuits durant les vacances de printemps, et enfin un camp itinérant prévu en été 2017.

Chaque séjour sera accompagné d'un projet pédagogique spécifique. Nous souhaitons que les jeunes qui participent aux différents séjours s'impliquent dans leur organisation (courses, règles de vie, organisation de la vie quotidienne, actions d'autofinancement).

Le transport et les déplacements des jeunes :

Lors des déplacements, les jeunes sont encadrés par l'équipe d'animateurs.

Le principal moyen de transport utilisé est le tram pour les sorties desservies par ce dernier et la marche à pied quand cela est possible. Les sorties plus lointaines se font prioritairement en car, parfois en train.

Partenariats :

Le Centre loisirs Jeunesse de la Police Nationale avec lequel nous mutualisons des sorties pour diminuer le coût du transport et permettre à nos publics de se rencontrer.

Nous participerons à l'organisation du bal des 3^e du collège Vauban en fin d'année, en partenariat l'équipe éducative du collège, les équipes d'éducateurs de prévention de VILAJE et de L'OPI, le Centre Social et Culturel « Au-delà des ponts au Port du Rhin ».

La semaine déconnectée sera organisée en partenariat avec l'équipe éducative du collège de l'Esplanade durant le mois de novembre 2016. Nous organiserons des interventions en partenariat avec l'équipe des éducateurs de VILAJE dans le cadre de la semaine de prévention aux risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux.



Accueil Lycéens



Le secteur Lycéens accueille les jeunes de 15 à 18 ans

Le Coup de Pouce

Le Coup de Pouce Lycéens fonctionne chaque mercredi hors périodes de vacances scolaires, de 15h à 18h.

Partenariats (Lycée Marie-Curie, association VILAJE)

Chaque premier jeudi du mois, nous proposons, en partenariat avec l'association VILAJE, un « Café Lycée » dans la cour du Lycée Marie-Curie lorsque le temps nous permet d'être dehors, et dans le hall d'accueil pendant les périodes fraîches et pluvieuses. Aussi, nous participons chaque trimestre à un temps d'échange avec l'équipe éducative pour mettre en commun nos observations pour nous permettre d'évaluer nos actions et d'en imaginer de nouvelles.

Nous souhaitons également mettre en place un temps de réflexion avec le Lycée Marie Curie autour de l'accueil de jeunes sur les temps méridiens. En effet, de plus en plus de jeunes viennent déjeuner et passer un moment à L'ARES entre 12h et 14h. Nous espérons qu'à terme, ce temps informel nous permette d'imaginer et de concevoir des projets structurés avec cette tranche d'âge.

Comme chaque année, nous avons d'ores et déjà exprimé à l'équipe éducative notre souhait de participer au « Mois de l'autre » organisé chaque année au Lycée Marie Curie.

Evaluation du projet pédagogique :

C'est un moyen, à un moment donné, d'apprécier le projet en cours. Les résultats de cette évaluation permettront de réajuster le projet à plus ou moins court terme. Tout projet comporte des forces et des faiblesses, l'important est d'en avoir conscience au fur et à mesure de l'avancée de celui-ci. L'évaluation en cours du projet sera essentielle pour vérifier la réalisation des différents objectifs visés. Les critères pourront être quantitatifs (effectifs, temps de présences, etc...) ou qualitatifs (aménagement de l'espace, retour des jeunes et des familles, demande du public).

Différents outils d'évaluation pourront être utilisés tels que des questionnaires, sondages, enquêtes de satisfaction, temps d'échange avec les jeunes, mur d'expression, etc...